

Après avoir adhéré à la stratégie nationale pour la biodiversité, l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) a déposé un plan d'engagement qui a été "reconnu stratégie nationale pour la biodiversité" (SNB) par le Comité national. Dans la continuité des actions déjà réalisées, la feuille de route de l'UNPG est tracée pour trois ans. Au programme : études et recherches sur la biodiversité, mais aussi mobilisation des entreprises et diffusion des bonnes pratiques.

# E DOSSIER

#### **Nicolas VUILLIER**

# « Un engagement qui a tellement de sens pour l'UNPG »

Ce n'est pas un hasard si l'Union nationale des producteurs de granulats compte parmi les 22 premières structures dont le plan d'engagement a été "reconnu SNB". Comme le souligne **Nicolas Vuillier, président de l'UNPG**, la profession ne pouvait pas ne pas figurer parmi les leaders de l'engagement dans la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB).



Nicolas Vuillier: La relation entre les carrières et la biodiversité est devenue évidente au fur et à mesure des études que la profession a engagées depuis près de vingt ans. Au fil des résultats, nous avons découvert que le lien entre les carrières et la biodiversité était très important et qu'il pouvait avoir des effets positifs comme négatifs. Dans chaque région, les colloques que nous avons organisés avec les parties prenantes ont démontré la réalité de ce lien. Restait cependant une question : comment, à partir de cette démonstration,

organise-t-on l'accompagnement de nos adhérents afin que la biodiversité soit bien prise en compte par l'activité et de la manière la plus pertinente possible ?

Pour l'UNPG, s'engager officiellement sur la SNB revient à positionner le sujet comme majeur pour notre activité. Et à encourager tous les professionnels à s'engager eux aussi sur ce thème. Cela correspond à l'esprit de l'engagement de la France pour la biodiversité sur la période 2011-2019. La stratégie nationale pour la biodiversité intègre en effet cette volonté de proposer à des entreprises ou des organisations professionnelles de s'engager en faveur de cet enjeu planétaire et d'intérêt majeur



Nicolas Vuillier, président de l'UNPG

pour les générations futures. La profession ne pouvait pas passer à côté de cet engagement qui a tellement de sens pour elle.

# Pour l'UNPG, l'engagement pour la SNB se présente-t-il comme une opportunité pour structurer son action?

N.V.: Certainement. L'élaboration du plan d'action nous a permis de structurer davantage notre politique. La démarche a stimulé notre réflexion. Et elle nous donne des jalons par rapport à notre propre cheminement.

#### L'UNPG a mis en place une structure dédiée à la SNB. Quelle sera désormais sa mission et comment vous y impliquerez-vous?

N.V.: Le comité de pilotage, qui a assuré l'élaboration de l'engagement à la SNB, est désormais chargé du suivi du plan d'action. C'est plus précisément à la commission Environnement, et à son président Christian Béranger, que sont confiés l'animation et le suivi de ce dossier. Le sujet sera également présent dans toutes nos opérations, notamment les Journées portes ouvertes et le concours européen du développement durable. Et dans les instances dirigeantes de l'UNPG, nous aurons chaque année un focus sur l'avancement de notre plan d'action. Personnellement, je suis très engagé sur le sujet tout en mesurant notre chance de pouvoir nous appuyer sur un expert tel que Christian Béranger.

#### LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ, DÉCLINAISON FRANÇAISE D'ENGAGEMENTS INTERNATIONAU)

Adoptée en 2004, la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique (CDB) ratifiée par la France en 1994. La SNB avait alors pour but de stopper la perte de biodiversité avant 2010, comme s'y étaient engagés tous les pays de l'Union européenne. Ce but ambitieux n'a pas été atteint, tant au niveau français qu'européen. La SNB 2004-2010 n'en demeure pas moins un instrument majeur de la mobilisation nationale, conforté par les lois Grenelle. Elle constitue le volet biodiversité de la stratégie nationale de développement durable. En 2010, année internationale de la biodiversité, la France a entamé le processus de révision de la première SNB.

Les objectifs dits d'Aichi du plan stratégique de la CDB, adoptés au Japon en octobre 2010, l'objectif défini en 2010 par l'Union européenne ainsi que le cadre d'action proposé par la Commission européenne pour la biodiversité à l'échéance 2020 donnent une impulsion forte à la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020.

# Stratégie nationale pour la biodiversité

#### Christian BÉRANGER

# « La feuille de route moderne d'un engagement ancien »

En tant que président de la commission Environnement de l'UNPG et président du groupe de travail Biodiversité du MEDEF, Christian Béranger est la cheville ouvrière de la réalisation du programme d'action du syndicat sur la SNB. Il précise le contenu de l'engagement de l'UNPG et les opportunités qu'il apporte.



#### u'ajoute l'engagement SNB à la démarche de l'UNPG en matière de biodiversité ?

Christian Béranger: Ce programme d'action très organisé - en 31 points, sur trois ans – constitue pour nous une feuille de route moderne pour un engagement déjà ancien. À partir de nos acquis en matière de biodiversité, celle-ci nous invite à hiérarchiser nos priorités au-delà des seules obligations réglementaires. C'est aussi une passerelle avec d'autres acteurs de la SNB, collectivités et surtout ONG, investis comme nous dans cette démarche de progrès. C'est également la suite logique de notre implication dans les travaux du Grenelle et, plus récemment, dans les réflexions de la Conférence environnementale.

### Comment allez-vous travailler avec les ONG?

C.B.: Nous avons prévu de réaliser ensemble des outils pédagogiques, dans un esprit de vulgarisation, sur la compréhension des fonctionnements de la biodiversité. Les ONG nous apportent également leur regard technique et scientifique sur des outils d'étude et d'expertise de nos sites, par exemple avec le programme ROSE-LIERE et les indicateurs de biodiversité nécessaires au suivi des milieux. De plus, elles contribuent à des formations engagées en cohérence avec la Charte Environnement de la profession.

#### En quoi consisteront les passerelles avec les entreprises « reconnues stratégie nationale pour la biodiversité » (SNB) ?

C.B.: Au sein de la commission Environnement de l'UNPG, les adhérents qui le souhaitent viendront présenter leur plan d'engagement. Nous nous interrogerons alors sur les sujets qu'il est possible de mutualiser. En début d'année, nous avons déjà organisé un séminaire scientifique de réflexion sur la biodiversité dans le but de connaître les programmes d'étude en cours dans divers secteurs d'activités. Lorsqu'ils seront arrivés à leur terme, nous définirons les suites qui pourraient être engagées en commun.

## Parmi les 31 actions du plan d'engagement, quelles sont les plus significatives ?

C.B.: À l'intention des adhérents, nous allons réaliser un vade-mecum, véritable mode d'emploi pour adhérer à la stratégie puis déposer un plan d'engagement. Un autre axe important concerne la formation. Il faut expliquer cette démarche réalisée par l'État en étroite collaboration avec les représentants de la société. Pour diffuser ce savoir-faire, une communication particulière sera organisée à l'attention des collaborateurs de nos entreprises et des interlocuteurs autour de nos sites : élus, riverains, administrations... Bien entendu, plusieurs actions portent sur la poursuite des études scientifiques sur les espèces et leurs écosystèmes. Et nous nous engageons par ailleurs à promouvoir les savoir-faire en matière de réaménagement à l'appui de guides techniques. Ce domaine est un passage obligé dans lequel nous devons prouver nos compétences, véritables passeports pour de nouvelles autorisations.

## Comment relayer cet engagement en région ?

C.B.: A l'intention des adhérents, les UNI-CEM régionales vont organiser des manifestations au cours desquelles la démarche de l'UNPG leur sera présentée. Nous les inciterons à s'y engager pour une bonne gestion de leur site et de leurs projets. Cette mission s'inscrit tout à fait dans le rôle des UNICEM régionales qui sont des courroies de transmission. À la fois avocats, experts et pédagogues, nos secrétaires généraux vont intervenir sur un sujet pour lequel ils sont déjà très engagés. ■



# E DOSSIER



#### LES TROIS AXES DE L'ENGAGEMENT UNPG

Pour mener durablement son plan d'action, l'UNPG a organisé son engagement sur la période 2012-2015. Celui-ci s'articule autour de trois axes.

- Mobiliser les entreprises : en tant que tête de réseau, l'UNPG s'engage à mobiliser l'ensemble de ses membres en les sensibilisant sur les enjeux de la biodiversité et en les accompagnant dans leurs démarches.
- Améliorer la connaissance : l'UNPG s'engage à poursuivre et développer ses travaux de recherche en matière de biodiversité et à diffuser

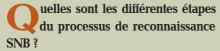
ce savoir auprès de ses parties prenantes.

■ Favoriser une gestion durable de la biodiversité: l'UNPG s'engage à identifier et diffuser auprès de ses adhérents les bonnes pratiques reconnues scientifiquement pour toujours mieux contrôler ses impacts d'exploitation sur la biodiversité et parfaire ses techniques de réaménagement et de gestion des sites.

#### Le regard du Comité national SNB

# Les points forts du projet de l'UNPG

La reconnaissance stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) d'un programme d'engagement arrive au terme d'un processus très formalisé. **François Lamarque, chef de projet SNB au ministère de l'Écologie,** explique quels étaient les points forts du dossier UNPG.



François Lamarque: Les structures dont le projet d'engagement a été "reconnu SNB" fin 2012 avaient auparavant adhéré à la stratégie. Les projets ont été jugés par des binômes d'évaluateurs selon une grille composée de 76 critères. Chaque

évaluateur examinait individuellement les critères avant de comparer sa notation avec celle de son homologue. À l'issue de cette comparaison, les projets d'engagement de 22 structures ont été reconnus SNB sur 33 projets candidats. Les évaluateurs appartiennent à la commission Engagement des acteurs du Comité national SNB. Ils sont une quinzaine, répartis dans les sept collèges du Comité : État, collectivités territoriales, organisations professionnelles et entreprises, syndicats de salariés, associations de protection de l'environnement, établissements publics.

### Quels sont les principaux critères d'évaluation ?

**F.L.:** Le projet doit être impliquant – c'està-dire qu'il doit engager le plus haut niveau hiérarchique de la structure –, proportionné aux capacités du porteur de projet, avoir un impact sur la conservation de la biodiversité ou le comportement des acteurs, être additionnel – c'est-à-dire aller



François Lamarque, chef de projet SNB au ministère de l'Écologie

au-delà de la simple réglementation –, présenter un aspect de saut qualitatif ou quantitatif dans les actions.

## Quels étaient les points forts du projet de l'UNPG ?

F.L.: Les évaluateurs ont apprécié la cohérence des actions intégrées dans une stratégie à trois ans. L'organisation du projet en trois axes et 31 actions a été jugée très positivement. Les fiches de description des actions étaient précises. Elles présentaient toutes les informations souhaitées en termes de gouvernance, de qui fait quoi, de suivi des actions grâce aux indicateurs. Ce n'est pas le cas de tous les projets. De plus, l'implication du plus haut niveau de l'UNPG a été appréciée, de même que le rôle de tête de réseau du syndicat. Démultiplier le message en direction des adhérents mais aussi des personnels des sites, c'est précisément la philosophie de la SNB. ■



Vingt ans après les premiers programmes d'études, l'UNPG s'engage dans la SNB et vise ainsi à poursuivre l'amélioration des connaissances sur les interactions entre carrières et biodiversité.

e premier grand programme d'études de l'UNPG/UNICEM a été lancé au début des années 1990 sur les carrières de roches meubles, souvent transformées par la suite en zones humides. « À l'origine, ce sont des scientifiques qui ont attiré notre attention sur la présence d'espèces intéressantes sur nos sites », souligne Yves Adam, responsable Environnement de l'UNICEM. Après un travail bibliographique sur les carrières, 17 sites pilotes ont été identifiés, avec un souci de représentativité. L'inventaire des espèces pratiqué sur ces sites a ensuite débouché sur la définition de bonnes pratiques et la publication du "Guide pratique d'aménagement écologique des carrières en eau", en septembre 2002. Dans les années 2000, les carrières de roches massives devaient faire l'objet d'une démarche identique. Ces deux programmes phares ont été suivis par des études menées en régions.

Dans les études en cours, le regard s'élargit de la carrière au territoire. Avec le Muséum national d'histoire naturelle, la profession a ainsi lancé un programme de recherche destiné à évaluer l'effet des carrières sur les réseaux écologiques, en lien avec la Trame verte et bleue. Une autre démarche s'intéresse à l'évolution de la biodiversité dans les carrières sur la durée. C'est le projet ROSELIERE mené avec l'Association des naturalistes de la vallée du Loing. De plus, Yves Adam finalise un "Guide des méthodes de diagnostic écologique des milieux", à paraître mi-2013. «Aujourd'hui, la somme des connaissances acquises est extrêmement riche, résume Yves Adam. De plus, celles-ci bénéficient toujours de la caution de scientifiques reconnus. »

#### François PÉTRY

# L'atout Charte Environnement

Dans le déploiement du programme d'action de l'UNPG, la présence de la Charte Environnement des industries de carrières est un atout de poids. **François Pétry, son président**, précise de quelle manière la Charte concourra à la réalisation du programme SNB.

#### uel rôle revient à la Charte Environnement dans le programme d'action SNB de l'UNPG ?

François Pétry: En tant qu'association regroupant des membres de l'UNICEM et de l'UNPG, la Charte a pour objet principal d'améliorer la prise en compte des nuisances et des impacts dans la gestion des sites. Pour ce faire, nous disposons de trois leviers : un référentiel de bonnes pratiques sur lequel nous menons des audits qui permettent d'améliorer la gestion des impacts, de la communication et de l'aide à la communication, des outils de formation. Naturellement, ces leviers et ces outils sont mis à la disposition du programme d'action SNB. Nous avons d'ailleurs été associés à son élaboration.

# Comment mettrez-vous en œuvre les passerelles avec les ONG ?

F.P.: Ce partenariat concernera surtout les formations que nous déployons chaque année sur un thème spécifique. Lorsque ces formations concernent la biodiversité et l'environnement, nous nous associons souvent à des ONG. Ce sera le cas l'année prochaine sur le génie écologique. Ce partenariat sera encore renforcé et nous jouerons pleinement notre rôle de passerelle entre des contenus de formation souvent novateurs et les professionnels.

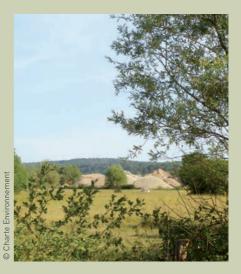
### La Charte se positionne donc en appui à l'UNPG ?

**F.P.:** Nous intervenons comme des facilitateurs. La Charte est un outil extrê-



François Pétry, président de la Charte Environnement des industries de carrières

mement fort car il s'appuie sur les professionnels et les régions. Étant très ancrés dans la réalité régionale, nous avons une vraie capacité à induire les évolutions ou à amener des formations dans les sites. Ce lien fort permet de donner de la réalité à un engagement de type SNB.



# LE DOSSIER

#### Un partenariat UNPG/ONG

# «Soyons ambitieux ensemble»

Directeur d'Humanité et Biodiversité, dont le plan d'engagement a également été "reconnu SNB", **Christophe Aubel** évoque les terrains de partenariat possibles entre acteurs économiques et ONG.

e façon très concrète, la SNB offre des possibilités d'enrichissement mutuel entre les acteurs. Nous pouvons décider de travailler ensemble à la réalisation d'une action mais aussi de collaborer dans la perspective d'influer sur les politiques publiques. Sur un sujet tel que la compensation, par exemple, notre ONG pourrait porter un projet ambitieux et fort avec le risque qu'il ne vienne se heurter

aux réalités du terrain. Échanger sur cette thématique avec des acteurs économiques nous permet de comprendre leurs contraintes et d'ajuster le dispositif. Nous sommes donc en mesure de créer des dynamiques qui permettent de contribuer à l'intérêt général en tirant les dispositifs vers le haut. Ces objectifs sont ambitieux et, autour de la SNB, nous souhaitons être ambitieux ensemble.



Christophe Aubel, directeur d'Humanité et Biodiversité

Notre partenariat avec l'UNPG va également porter sur la formation. En matière de biodiversité, les carriers sont souvent engagés sur une entrée faune/flore sur les sites, ce qui est logique. Ensemble, nous pouvons connecter cet enjeu local à l'enjeu global des services rendus par la biodiversité. Cette orientation donne un sens supplémentaire à l'action locale. »

#### Entreprises et biodiversité

## LE SECTEUR DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EST LE PLUS AVANCÉ

Agence de notation des organisations sur les performances RSE\*, Vigeo a publié, en partenariat avec l'association Humanité et Biodiversité, une étude intitulée "Protéger la biodiversité : les entreprises sont-elles responsables ?". Ses conclusions démontrent un niveau d'engagement plus avancé dans le secteur des matériaux de construction.

ubliée en octobre 2012, l'étude Vigeo synthétise la comparaison des performances en matière de protection de la biodiversité de 127 entreprises européennes cotées appartenant



- à neuf secteurs : matériaux de construction, mines, bâtiment travaux publics, industrie électrique et gazière, énergie, services parapétroliers, agro-alimentaire, boissons, tabac. En voici les principales conclusions.
- La biodiversité fait partie intégrante du discours des entreprises : 74 % d'entre elles y font référence dans leur documentation publique.
- Les niveaux d'engagement sont cependant limités et hétérogènes. C'est le secteur des matériaux de construction qui affiche le niveau d'engagement le plus avancé, quoique à un niveau qui reste moyen.
- Seule une minorité d'entreprises s'engage de façon pertinente en faveur de la réduction de leurs impacts sur la biodiversité.
- Si le niveau d'intégration des enjeux de la biodiversité dans le pilotage des opérations est variable, il est cependant élevé dans le secteur des matériaux de construction.

- Le reporting sur les indicateurs de biodiversité demeure exceptionnel. Les secteurs affichant les meilleurs scores sont aussi parmi les plus avancés en matière d'intégration de la biodiversité dans le pilotage des opérations.
- Plus les entreprises sont sujettes à des allégations et plus leur niveau d'engagement s'élève en faveur de l'identification de leurs impacts et de l'amélioration de leurs efforts de préservation des écosystèmes. La protection de la biodiversité est ainsi conçue comme un choix défensif à l'égard des risques de mises en cause légales ou d'atteintes à la réputation plus que comme une dimension spontanée de la responsabilité environnementale. L'influence des parties prenantes, autorités publiques et ONG est donc déterminante sur les comportements des entreprises en matière de protection de la biodiversité.
- \* Responsabilité sociale et environnementale